

ÉDITO

Chères Marliennes, chers Marliens,

La vie nous ayant montré ces derniers mois que tout peut évoluer très rapidement, nous sommes heureux de vous proposer un nouveau rendez-vous au travers du *Marly News*, feuillet d'informations factuelles et pratiques sur la vie de notre commune, que vous allez désormais recevoir quatre fois par an dans vos boîtes aux lettres.

Avec ce nouveau format plus léger et réactif, vous saurez ce qui se passe à Marly sur une période courte : les nouveautés, le calendrier des grands rendez-vous, les nouvelles actions engagées, le suivi des actions en cours, etc.

Marly News, c'est plus de proximité pour pouvoir nous adapter aux nouvelles conjonctures et ainsi toujours mieux vous informer !

Ce document sera aussi consultable en version numérique sur la page Facebook et sur le site internet de la ville (retrouvez les adresses en bas de page). Et si cela n'est pas déjà fait, rendez-vous sur le site pour vous inscrire à la newsletter.

En plus du *Marly News*, vous retrouverez bien sûr *l'Echo de Marly*, le magazine généraliste de notre commune à raison de deux fois par an : un numéro automne/hiver et un numéro printemps/été.

Bonne lecture et surtout prenez soin de vous !

La ville de Marly



Céline Moguen référente écologie et Thierry Hory maire de Marly

ÉCOLOGIE



QUAND LES BONNES VOLONTÉS SE RASSEMBLENT AUTOUR D'UNE GRANDE CAUSE !

Dès 2011, la ville de Marly s'est engagée dans une démarche environnementale avec pour objectif de préserver la biodiversité, faire revenir des espèces disparues mais aussi de mieux gérer notre consommation d'énergie : mise en place d'éclairage Led, application des normes éco-responsables pour les constructions, la rénovation, l'isolation des bâtiments communaux.

L'utilisation raisonnée de l'eau, la fin de l'utilisation des désherbants chimiques, l'utilisation de paillage, l'acceptation des adventices (mauvaises herbes), l'utilisation de plantes fleuries peu consommatrice d'eau, l'acquisition de matériels adaptés à la nouvelle gestion sans pesticide (désherbeurs mécaniques des espaces verts et des fils d'eau) sont autant d'actions qui nous ont permis d'être récompensés et labellisés *3 fleurs* et *Commune Nature*.

L'urgence écologique est un enjeu majeur des années à venir et Marly veut continuer et accentuer la mise en œuvre de ses bonnes pratiques. Ainsi, un part-

enariat inédit a été initié entre la majorité municipale, *Ensemble pour Marly*, conduite par Thierry Hory et l'équipe de Frédéric Rose, *Marly avec vous*.

L'URGENCE ÉCOLOGIQUE EST UN ENJEU MAJEUR DES ANNÉES À VENIR

Lors du dernier conseil municipal, Céline Moguen a été nommée référente écologie. Elle aura pour mission de travailler main dans la main avec les adjoint(e)s et les équipes de la ville, en étant force de proposition complémentaire et experte sur tous les sujets

sensibles liés à l'écologie : une coopération ouverte et intelligente, un engagement durable et solide pour accroître notre qualité de vie.

Tous ensemble, nous serons plus forts pour répondre aux grands enjeux environnementaux, changement climatique, rareté des ressources, perte accélérée de la biodiversité et multiplication des risques sanitaires ou environnementaux.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des actions menées qui font de Marly une ville où il fait toujours mieux vivre !



Marly labellisée
3 fleurs depuis 2012
et Commune Nature
depuis 2019



Marly News N°1 - Sept. 2020

Directeur de publication : Thierry Hory

Rédactrice en chef : Patricia Green

Responsable de la rédaction : Magali Adam

Conception graphique : service communication

Impression : édité à 5 000 exemplaires

par l'imprimerie Digit'Offset

Crédits photos : ville de Marly, Regard Image, CSC G. Janssem, Henri Delvaux, DR



Hôtel de ville

Tél. : 03 87 63 23 38 / E-mail : info@marly57.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

RENTÉE DES ASSOCIATIONS



AGENDA DES ASSOCIATIONS

Fête du timbre

Samedi 3 et dimanche 4 octobre, de 9h à 17h

Organisée par le club philatélique de Marly au CSC Gilbert Janssem
Thème : voitures anciennes et route des vacances



Josiane Ritz : 06 06 88 30 87

Rallye

26 et 27 septembre, région de Sarre-Union

L'Association Sportive Automobile Club (Asac) de Moselle basée à Marly organise la 14e édition du Rallye Alsace Bossue.

Les vérifications techniques et administratives ainsi que les reconnaissances auront lieu le samedi 26. La course aura lieu le dimanche sur 27 épreuves spéciales à partir de 8h. Arrivée prévue vers 16h.

Tél. : 06 80 03 28 48

E-mail : bernard.vogel@hotmail.com

MARLY HANDBALL

Le club recherche des garçons de moins de 18 ans pour étoffer son équipe !

Contact

Tél. : 06 01 03 39 63

E-mail : 5657042@ffhandball.net

DANSE SPORTIVE CLUB DE MARLY

Danse de salon, rock'n'roll, salsa, bachata, danse solo, etc.

Lieu : centre Gilbert Janssem

Reprise des cours à partir du mardi 15 septembre

Premier cours d'essai gratuit

Contact

Tel. : 06 99 32 10 50

E-mail : anbuhler@modulonet.fr

Site : dansesportiveclubmarly.jimdo.com

AFCSM

→ Reprise dès le début du mois de septembre : bodysculpt et piloxing (renseignement au 06 03 22 02 75), musculation (renseignement au 06 76 97 30 92), judo (renseignement au 06 09 48 58 22), jujitsu (renseignement au 06 09 48 58 22), baby judo (renseignement au 06 09 48 58 22), rando (renseignement au 06 11 43 72 74), gym enfants (renseignement au 06 14 90 79 67).

→ Reprise à partir de mi-septembre de la suite de la gym adulte (renseignement au 06 03 22 02 75) : gym douce (à partir du mardi 15/09/2020), zumba (à partir du mercredi 16/09/2020), pilates (à partir du mercredi 16/09/2020).

Lieux : Cosec, CSC Gilbert Janssem

MADSOLEIL FLAMENCO

Reprise des cours mardi 22 septembre 2020

Lieu : CSC Gilbert Janssem

Contact

E-mails : flamenco.madsoleil@gmail.com

contact@madsoleil.com



MARLY GYM

Stretching, gym douce, gym douce seniors, abdo-fessiers, zumba, fitness, body-barre, body fit, cross-gym et pilates. Nouveauté : un cours de body-fit.

Les cours reprennent le lundi 14 septembre 2020 dans le respect du protocole sanitaire imposé.

Lieu : CSC Gilbert Janssem

Site Internet : www.marlygym.fr

ETOILE MARLIENNE CYCLISTE COMPÉTITION (EMC2)

■ **Activités** : développer le cyclisme traditionnel sur notre secteur, apprendre à mieux gérer ses efforts et moins se fatiguer, bénéficier des conseils d'éducateurs diplômés pour progresser, rouler avec des copains en toute sécurité, faire des courses comme des champions, apprendre les bonnes techniques.

■ **Catégories** : poussins 7 et 8 ans, pupilles 9 et 10 ans, benjamins 11 et 12 ans, minimes 13 et 14 ans

■ **Entraînements** :

→ mardi de 17h30 à 19h30 à partir des pupilles

→ jeudi de 17h30 à 19h30 pour les benjamins et minimes

→ de mars à septembre : entraînement spécifique sur route

→ de septembre à février : entraînement spécifique cyclocross & PPG

→ samedi de 14h à 16h30 toutes catégories

Contact

E-mail :

etoilemarliennec2@gmail.com



ASSOCIATION POUR LA PRATIQUE ET LA CONNAISSANCE DU HATHA-YOGA

A partir du 15 septembre, les cours de hatha-yoga ont lieu les jours suivants :

→ le mardi de 17h15 à 18h45

→ le jeudi de 8h45 à 10h15

→ le jeudi de 14h30 à 16h

Lieu : CSC Gilbert Janssem

Contact

Gladys Rose : 03 54 62 60 68

Gérard Campet : 06 62 41 50 11

ANIMATIONS CRÉATIONS LOISIRS (ACL)

Les sorties vélo route et VTT continuent aux créneaux habituels :

→ vélo route : les dimanches matin à 8h, les mardis et jeudis soir à 18h30

→ VTT : les samedis à 14h, les mardis et jeudis l'après-midi ou en soirée selon les présences des adhérents.

Contact

Tél. : 06 77 64 99 68

E-mail : mariejoegerard@gmail.com



RENTÉE DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Le service périscolaire est opérationnel les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires suivants :

■ le matin de 7h30 à 8h05 et le soir de 16h15 jusqu'à 18h30.

→ Les services de restauration sont assurés :

■ pour les maternels et les enfants en PAI au centre socioculturel Gilbert Janssem.

■ pour les élémentaires au collège La Louvière.

Les enfants, encadrés par des équipes expertes, se verront proposer des activités de qualité, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

→ Contact : hôtel de ville au 03 87 63 23 38



DISTRIBUTION DE MASQUES AUX COLLÈGES DE MARLY

Bien que de la compétence du département, notre municipalité a pris l'initiative d'offrir un masque à chaque collégien de Marly.

Ci-dessus : Catherine Saint-Mard, maire adjointe en charge des affaires scolaires, et Karine Burnot, principale du collège Mermoz.

L'équipe pédagogique du collège La Louvière.

Ci-contre : Thierry Hory, maire de Marly, et Hamid-Kylian Yahiaoui, principal du collège La Louvière.





LE CENTRE GILBERT JANSEM PRÊT POUR LA RENTRÉE !

Depuis la fin du mois de mars, l'association gestionnaire du CSC Gilbert Jansem a changé de nom : elle s'appelle désormais association de Loisirs, d'Animations, de Cultures et d'Éducation populaire (LACÉ). La ville de Marly est propriétaire du bâtiment et l'association LACÉ, par délégation de service, a la responsabilité de la gestion du centre et des activités qui s'y déroulent. La période estivale a été propice à la réalisation de quelques travaux. Vous découvrirez un nouvel espace d'accueil dans le patio ainsi qu'un bureau tout neuf dans lequel Nathalie Guermann sera ravie de vous accueillir ! Au centre, tout comme dans les services et autres bâtiments communaux, un protocole d'accueil permet de maintenir les activités.

REPRISE DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Les activités associatives démarreront la semaine du 14 septembre 2020.

Contact : Nathalie Wingert

Tél. : 03 87 62 35 84

E-mail : secretariat@cscgilbertjansem.fr

SECTEUR ENFANCE

■ Mercredis Loisirs Educatifs (MLE) : reprise à partir du 2 septembre 2020 de 8h à 18h avec temps de garderie de 8h à 9h et de 17h à 18h. Inscriptions à la journée complète ou ½ journée. Reconstitution des ateliers d'éveil aquatique les mercredis matin après les vacances scolaires de la Toussaint.

■ Accueil de loisirs sans hébergement pendant les vacances : toussaint, hiver, printemps et été. Horaires d'accueil : de 8h à 17h30 avec temps de garderie de 8h à 9h et de 17h à 17h30.

■ Des ateliers d'anglais en partenariat avec Pop'english se déroulent tous les mardis en dehors des périodes de congés scolaires à compter du mardi 15 septembre 2020.

SECTEUR JEUNESSE

■ En période périscolaire, l'accueil jeune ouvrira ses portes à partir de la semaine du 14 septembre 2020 les mardis et vendredis de 16h30 à 18h ainsi que les mercredis après-midi de 13h30 à 18h (voir plus selon les projets organisés et portés par les jeunes).

■ En période extrascolaire (toussaint, hiver, printemps et été) les horaires d'accueil sont les suivants : de 9h à 17h30 avec accueil échelonné de 9h à 9h30 et départ échelonné de 17h à 17h30.

Dans le cadre de l'accueil jeune, le CSC poursuit son partenariat avec la Cité Musical de Metz permettant ainsi d'élargir l'horizon culturel des jeunes par le biais de l'accessibilité à différents spectacles, ateliers et rencontres artistiques. Un partenariat est également en cours avec le Centre Pompidou. Des chantiers jeunes seront mis en place avec les services de la direction départementale de la cohésion sociale de la Moselle et la ville de Marly.

■ Nouveauté : soirée portes ouvertes de l'atelier Création Danse Contemporaine avec Sarah Grand-Jean le jeudi 17 septembre à partir de 17h30 jusqu'à 19h30 (salle 34 entrée C).

■ D'autres idées et projets verront le jour en fonction des idées des jeunes inscrits à cet accueil.

Contact : Nathalie Guermann

Tél. : 03 87 62 35 84

E-mail : secretariataej@cscgilbertjansem.fr

SECTEUR FAMILLE

→ SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

■ Atelier CLAS (Contrat Local Accompagnement à la Scolarité) pour les collégiens et pour les enfants scolarisés au CM2 à compter de fin septembre. Cet atelier se décline sur 2 volets.

Pour les collégiens : un volet accompagnement scolaire (les jeudis de 16h30 à 18h30), un volet culturel (lundis de 16h30 à 18h30) sur l'expression et la voix des jeunes (faire entendre) par le biais des médias en travaillant sur différents supports (blog, Journal, mini reportage, etc.).

Pour les élèves de CM2 : un volet culturel les mardis de 16h15 à 18h sur l'expression et la voix des jeunes par le biais de différents modes d'expression et différents supports. Un volet accompagnement scolaire les vendredis de 16h15 à 18h.

■ Ateliers éveil dès la semaine du 14 septembre de 9h à 11h : les lundis et vendredis durant les périodes scolaires, les enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents/grands-parents/assistants maternels peuvent participer à des activités manuelles, intergénérationnelles, sportives et culturelles.

■ Des sorties familles (parents/enfants) en partenariat avec la cité musicale sur inscription (programmation à venir).

■ Des ateliers parents/enfants seront proposés les mercredis après-midi à partir de la rentrée de septembre (programmation disponible courant septembre).

→ POUR LES ADULTES

■ Anglais adultes les lundis, différents créneaux selon les niveaux, démarrage à compter du 14 septembre.

■ Ateliers informatiques seniors les jeudis (plusieurs créneaux selon les niveaux) à partir du mois de novembre.

■ Ateliers scrabble les mardis après-midi.

■ Ateliers généalogie les mardis de 18h à 20h à compter du 15 septembre.

■ Ateliers couture partagée les vendredis à compter du 18 septembre.



AIDER ET PARTICIPER

le CSC Gilbert Jansem a besoin de vous !

- Le CSC souhaite mettre en place des ateliers loisirs partagés (cuisine, couture, bricolage, sortie, sport), si vous êtes intéressés contactez le centre !

- Recherche bénévoles : si vous avez du temps et que vous avez envie de partager ce temps avec vos pairs, contactez le centre !

La participation et l'engagement des habitants sont essentiels à la vie d'un centre socioculturel au cœur de celui-ci.

Tél. : 03 87 62 35 84

E-mail : rf@cscgilbertjansem.fr



URBANISME

UNE COMPÉTENCE DE
Metz
Métropole
DEPUIS 2018

DU POS AU PLU : LES CONSTRUCTIONS N'ONT PAS TOUJOURS LA MÊME RÉGLEMENTATION

Construction, modification de votre habitation ou changement de la destination d'un local, de nombreux projets nécessitent de faire des démarches afin d'obtenir l'autorisation du maire et être en conformité avec la réglementation.

Le droit de l'urbanisme en France prévoit de nombreux outils pour réglementer la construction. La ville de Marly dispose d'un plan local d'urbanisme.

Ce document de planification urbaine, globale et stratégique, fixe les règles et les orientations générales d'occupation et d'organisation du territoire pour les dix prochaines années. Il indique quels secteurs sont constructibles, quelles formes doivent prendre les bâtiments, quelles zones doivent rester naturelles, quelles parcelles sont réservées pour les constructions futures, quelles emprises sont destinées pour le transport en commun ou les voies à venir, etc., tout en veillant à respecter le développement durable. La municipalité a dû revenir au Pos en mars 2015 suite au recours d'un riverain qui a contesté la validité du PLU. En mars 2017, le gouvernement abroge tous les POS pour obliger les communes à passer en PLU. Comme le PLU de la ville est en contentieux auprès des tribunaux, la commune passe en RNU. Finalement, en février 2018, le PLU de Marly est rétabli par le Conseil d'État. Ce qui explique que dans un même lotissement les constructions n'ont pas respecté la même réglementation.

DÉCLARATION DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE SONT LES PRINCIPALES DEMANDES D'AUTORISATION À FORMULER

Attention : les démarches doivent toujours être faites avant le démarrage des travaux et il est impératif d'attendre la réponse de la mairie avant d'engager ces travaux. Si le chantier est engagé sans que la réponse au dossier n'ait été donnée, vous êtes dans une situation d'infraction et êtes exposé à des poursuites pénales. Il est donc vivement conseillé de vous rapprocher du service urbanisme afin de connaître la bonne procédure applicable aux travaux envisagés.

QUAND FAIRE UNE DÉCLARATION DE TRAVAUX (DP) ?

Pour toute modification de l'aspect extérieur de votre habitation, ravalement de façade, changement des huisseries, pose d'une clôture, abri de jardin, changement de destination d'un local, isolation, changement de toiture, etc.

QUAND FAIRE UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ?

Pour toutes les constructions à partir de 20 m² et si la surface totale dépasse 150 m², le projet doit être obligatoirement visé par un architecte. Si démolition, un permis de démolir doit être déposé.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA VILLE :

WWW.MARLY57.FR

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER

AU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNE :

03 87 63 01 57

HISTORIQUE DES DIFFÉRENTS RÈGLEMENTS D'URBANISME

Plan d'Occupation des Sols (POS)

19.12.1986 > 19.03.2013

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

19.03.2013 > 03.03.2015

Plan d'Occupation des Sols (POS)

03.03.2015 > 27.03.2017

Règlement National d'Urbanisme (RNU)

27.03.2017 > 20.02.2018

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

20.02.2018 > en cours

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

En cours d'étude

UN NOUVEAU MÉDECIN GÉNÉRALISTE À MARLY

Les docteurs Albrecht, Valade et Bertrand accueillent un nouveau médecin généraliste : Laurene Grosdidier. Elle bénéficie d'une spécialité en médecine générale ainsi que d'un DIU de gynécologie-obstétrique.

Les consultations se font uniquement sur rendez-vous au 03 87 63 39 77 ou directement sur le site des Pages Jaunes.
1bis avenue des Coteaux à Marly



Andréa et Manon

MANON, FÉE DE LA BEAUTÉ

Esthéticienne diplômée (CAP, BP esthétique, prothésiste ongulaire et beauté du regard), Manon a créé un espace chaleureux pour vous chouchouter de la tête aux pieds. Accompagnée d'Andréa (CAP, BP esthétique, MAF (Meilleurs Apprentis de France)), elle vous accueille du lundi au samedi dans son institut place de Gaulle pour votre plus grand plaisir.

→ Horaires :

Lundi : 9h-12h30/16h20	Judi : 8h-12h30/16h
Mardi : 9h-19h	Vendredi : 9h-16h
Mercredi : 8h-16h	Samedi : 9h-13h30

13 place de Gaulle à Marly
E-mail : igel.manon57@gmail.com
Tél. : 06 26 55 26 43

EN TANT QUE CITOYEN, NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER
ÉTÉ COMME HIVER, NOUS SOMMES TOUS RESPONSABLES DE NOS TROTTOIRS !

A Marly, comme pour le déneigement, le désherbage des trottoirs est à la charge des riverains. En effet, selon l'arrêté n°83/2014, les propriétaires et locataires sont tenus d'entretenir la propreté devant la maison (raclage, balayage, désherbage, dépôt sauvage, etc.) sur les trottoirs jusqu'au caniveau en dégagant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, cet entretien doit être réalisé sur un espace de 1,5m de large à partir du mur de la façade ou de la clôture. Il en va de même pour la taille des haies : une haie non entretenue peut rendre difficile la circulation sur le trottoir. En cas d'accident, la responsabilité des riverains est engagée.

Outre l'aspect esthétique, un entretien régulier permet d'éviter la dégradation des trottoirs et de la voirie. Cela contribue également à l'embellissement de la ville et à préserver le cadre de vie de chacun.



JUSQU'À 5000€ POUR ADAPTER VOTRE SALLE DE BAIN À VOS BESOINS ET GAGNER EN AUTONOMIE

VOUS ÊTES...

Retraité âgé de + de 70 ans⁽¹⁾ à revenus modestes⁽²⁾
Salarié ou retraité, âgé de + de 60 ans⁽¹⁾, à revenus modestes⁽²⁾ et en perte d'autonomie⁽³⁾

VOUS SOUHAITEZ...

Réaliser des travaux d'adaptation dans votre salle de bains afin de vivre chez vous le plus sereinement possible.

AVEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE JUSQU'À 5000€

Pour aménager vos espaces sanitaires : douche à l'italienne avec sol anti-dérapant, lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite, WC rehaussés et de nombreux travaux connexes (barre d'appui, siège de douche, revêtements sols et murs...)

UNE SOLUTION COMPLÈTE POUR RENOVER EN TOUTE CONFIANCE

La possibilité de cumuler avec d'autres aides existantes : Anah, CNAV, aide départementale...
Un conseil personnalisé et un accompagnement technique par un partenaire d'Action Logement.

CONNECTEZ-VOUS : www.actionlogement.fr

(1) Retraité ou salarié d'une entreprise du secteur privé, ou hébergé par un de vos descendants salariés du secteur privé. Si vous êtes locataire, le bénéficiaire de l'aide peut être le propriétaire de votre logement.

(2) Consultez les plafonds de ressources sur notre site actionlogement.fr. A titre indicatif au 1^{er} janvier 2019, pour une personne seule, votre revenu mensuel net moyen ne doit pas dépasser environ 2 307€ à Paris et 1 756€ en province.

(3) Avec un niveau de perte d'autonomie GIR (Groupe Iso Ressources) évalué entre 1 et 4. Plus d'informations sur : www.pour-les-personnes-agees-gouv.fr

Les aides et prêts sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Pour connaître les modalités, consultez notre site actionlogement.fr

JOB BUILDING

[2020 BUILDING]

LE SALON DE L'EMPLOI, DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION

17 SEPTEMBRE 2020

NEC DE MARLY

9h-18h

UNE ORGANISATION

EN PARTENARIAT AVEC

ASSOCIATION ENTREPRISES MARLY 57

pôle emploi

MARLY

EBRAEVENTS

À L'INITIATIVE DE

L'EST REPUBLICAIN

RL Vosges